

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 10 septembre 2012 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr., Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 10 septembre 2012 à 20 h 10.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

Séance ordinaire du lundi 10 septembre 2012, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'août 2012 :
 - ❖ Service des incendies;
 - ❖ Épuration des eaux usées;
 - ❖ Traitement de l'eau potable;
 - ❖ Travaux publics et infrastructures;
 - ❖ Inspection municipale.
 - Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'août 2012;
 - Rapport sur la situation financière au 31 août 2012;
 - Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'août 2012;
 - Rapport sur la situation financière Investissement au 31 août 2012;
 - Dépôt de la lettre de démission de la conseillère Nadia à titre de représentante de la Ville de Huntingdon pour la Corporation de Développement Économique de la Ville de Huntingdon;
- D) Période de questions du public;

- E) Période d'information et de questions du maire;
- 1.
 2. .

10. – Sujets d'ouverture

10.1 Adoption des Procès-verbaux

1. *Séance ordinaire du 3 juillet 2012*
2. *Séance extraordinaire du 10 juillet 2012*
3. *Séance extraordinaire du 18 juillet 2012*
4. *Séance ordinaire du 13 août 2012*
5. *Séance extraordinaire du 6 septembre 2012*

20. – Contrats

- 20.1** ***Résolution*** – *Mandat de gestion à la Maison des Jeunes de Huntingdon - Politique familiale;*

(Droit de véto exercé par le maire pour cette résolution)

- 20.2** ***Résolution*** - *Autorisation pour signature du contrat et de la convention incendie avec C.A.U.C.A*

30. – Administration & Finances

- 30.1** ***Résolution*** – *Soumissions TP-2012-01 : Achat d'un camion cube usagé pour la collecte de carton;*

- 30.2** ***Résolution*** – *Financement d'un camion cube usagé pour la collecte de carton;*

- 30.3** ***Résolution*** – *Autorisation de signature de la Convention d'arbitrage concernant l'établissement des contributions financières du CIT du Haut-St-Laurent, pour les années 2009, 2010 et 2011;*

- 30.4** ***Résolution*** – *Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ);*

- 30.5** ***Résolution*** – *Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques;*

- 30.6** ***Résolution*** - *Demande d'appui pour la Légion Royale Canadienne de Huntingdon pour leur reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale;*

- 30.7** ***Résolution*** – *Demande d'aide financière pour le Service d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC);*

40 – Réglementation

- 40.1** ***Avis de motion et présentation*** – *Projet de règlement du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;*

50 – Nomination & Gestion du Personnel

50.1 –;

60. –Autres

60.1 –

70. –Rapport des comités et des conseillers

70.1 –:-;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

12-09-10-3050

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 10 septembre 2012 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, du point 30.4.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Demande de rencontre avec le Syndicat et la CSN ;
- Déménagement du skate park;
- Décès de madame Bernice Lamb
- Décès de monsieur Keith McPherson
- Décès de monsieur William Kingsley (Billy K)

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'août 2012

Les rapports des directeurs pour le mois d'août 2012 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, de l'inspection municipale et des travaux publics sont déposés au greffe.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'août 2012

Comptes à payer –Août 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au cours du mois d'août 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière au 31 août 2012

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 août 2012.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'août 2012

Dépenses d'investissement –Août 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement au cours du mois d'août 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 août 2012

La trésorière dépose l'état de la situation financière Investissement de la Ville de Huntingdon au 31 août 2012.

Dépôt de la lettre de démission de la conseillère Nadia à titre de représentante de la Ville de Huntingdon pour la Corporation de Développement Économique de la Ville de Huntingdon

La conseillère Nadia Debbabi dépose sa lettre de démission en tant que représentante de la Ville de Huntingdon pour la Corporation de Développement Économique de la Ville de Huntingdon.

Période de questions du public

Aucune question.

Période d'informations et de questions du maire

Faillite M.Y. Tabagie Variétés Inc.

Le Maire, Monsieur Stéphane Gendron, informe les membres du Conseil que l'offre prévoyant l'octroi d'une servitude de passage sur l'immeuble de la rue Prince a été acceptée par le syndic de faillite. Les parties souhaitaient régler le dossier en se désistant du recours en contestation du droit à l'expropriation en échange d'un droit de passage sur les immeubles. Toutefois l'offre de règlement prévoyant le versement d'un montant de 130 000\$ a été refusé par les créanciers hypothécaires Roma et Sylvain Brunette.

Bacs de compostage

Les bacs de compostage seront bientôt livrés aux résidences des citoyens. Une séance publique d'information sur le compostage sera planifiée au cours des prochaines semaines. Une entente a été signée avec la compagnie Biogénie pour la valorisation de matières organiques triées à la source provenant de la Ville pour être disposé à leur Centre Régional de Valorisation de la Biomasse situé à Bury.

Dossier de l'ex-employée Mariannick Houegbonou

Le procureur, Me Martin Couillard, a été mandaté pour représenter la Ville les 3 et 4 octobre 2012 dans le dossier de destitution de l'ex-employée Mariannick Houegbonou.

10. – Sujets d'ouverture

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 3 juillet 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 3 juillet 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-09-10-3051

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 3 juillet 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 10 juillet 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 10 juillet 2012 ;

Considérant la correction qui consiste à inscrire la présence du conseiller Robert Vaillancourt pour cette séance et d'ajouter dans les absences le nom du conseiller Joffre l'Heureux Jr ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-09-10-3052

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 10 juillet 2012 est adopté tel que soumis par la greffière avec la correction requise.

Adopté

Séance extraordinaire du 18 juillet 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 18 juillet 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-09-10-3053

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 18 juillet 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance ordinaire du 13 août 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 août 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-09-10-3054

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 août 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 6 septembre 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 6 septembre 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-09-10-3055

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 6 septembre 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Mandat de gestion à la Maison des Jeunes de Huntingdon - Politique familiale

(Droit de véto exercé par le maire pour cette résolution)

Après discussion entre les membres du conseil, ce point est reporté à la fin de la présente séance.

Autorisation pour signature du contrat incendie avec C.A.U.C.A

Considérant que le service 9-1-1 offert par « Le relais S.A.C. » ne sera plus en fonction après le 31 décembre 2012;

Considérant que ce service est essentiel pour les citoyens;

Considérant que les services incendie regroupés dans « L'Association d'entraide mutuelle du feu du Québec-Sud-Ouest » ont effectué les démarches et analyses pour recommander une solution de rechange (C.F. Document Centres d'urgence 9-1-1);

Considérant que les services incendie regroupés dans « L'Association d'entraide mutuelle du feu du Québec-Sud-Ouest » recommandent de requérir au service 9-1-1 offert par le « Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A.) »;

Considérant que le centre d'appel CAUCA doit déposer un contrat de service 9-1-1 rencontrant les besoins, attentes et exigences des services incendie du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que l'ensemble du préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

12-09-10-3056

Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la Ville de Huntingdon accorde le contrat pour le service 9-1-1 au « Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) » et autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat en ce sens.

Adopté

30. – Administration & Finances

Soumissions TP-2012-01 : Achat d'un camion cube usagé pour la collecte de carton

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de trois (3) soumissionnaires pour l'acquisition d'un camion cube usagé pour la collecte du carton (projet TP2012-01);

Considérant l'ouverture des soumissions le 31 août 2012 : deux (2) soumissions conformes ont été reçues et le classement des soumissionnaires s'établit ainsi;

- Inter-Boucherville Inc. 37 826,78\$ incluant les taxes
- Garage Bélisle Inc. 38 516,63\$ incluant les taxes

12-09-10-3057

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un camion cube usagé 2009 de la compagnie Inter-Boucherville Inc., pour un montant de 37 826,78 \$ incluant la TPS et la TVQ, conditionnel au résultat de l'inspection du véhicule par un garage indépendant et à l'obtention du financement;

Que le maire Stéphane Gendron et/ou la directrice générale, madame Johanne Hébert soient et sont autorisés à signer tout document donnant suite à la résolution en lien au présent appel d'offres (Projet TP2012-01).

Adopté

Financement d'un camion cube usagé pour la collecte de carton

Considérant que le conseil municipal autorise l'achat d'un camion cube usagé 2009 d'Inter-Boucherville Inc., pour un montant de 37 826,78 \$ incluant la TPS et la TVQ;

Considérant que la Ville désire se prévaloir des modalités d'un financement par versements périodiques, ce qui implique que l'achat du bien visé se fera par un contrat de vente à tempérament qui sera cédé à une compagnie de financement à un prix correspondant au prix d'achat du bien.

Considérant que la Ville a approché la compagnie Société de services de crédit-bail GE Canada laquelle propose un taux d'intérêt d'environ 7% pour un terme de 60 mois;

Considérant que la compagnie Inter-Boucherville Inc. offre un financement via la compagnie de crédit Société de services de crédit-bail GE Canada;

12-09-10-3058

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'autoriser le financement par versements périodiques par le biais d'un contrat de vente à tempérament qui sera cédé à la compagnie de

financement Société de services de crédit-bail GE Canada à un prix correspondant au prix d'achat du bien, soit 37 826.78 \$ incluant les taxes.

Que le choix du financement via la compagnie Inter-Boucherville Inc. ou directement avec la Société de crédit G.E. Canada s'effectue selon l'offre financière la plus avantageuse pour la Ville.

Que le maire Stéphane Gendron et la trésorière Johanne Hébert soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document relatif au financement du camion cube usagé.

Adopté

Convention d'arbitrage concernant l'établissement des contributions financières du CIT du Haut-St-Laurent, pour les années 2009, 2010 et 2011

Considérant que la Ville de Huntingdon a toujours défendu la position concernant l'application pure et intégrale des décrets existants en matière de financement et de calcul de la répartition des contributions financières entre les municipalités membres du CIT du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que le procureur du Conseil Intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent a soumis une position identique à celle défendue par la Ville de Huntingdon lors de la rencontre préparatoire tenue au bureau de l'arbitre à Laval au mois de mai 2012;

Considérant qu'il nous apparaît inutile de poursuivre une telle démarche en arbitrage étant donné que nous présenterons une défense identique à celle du Conseil Intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent et que cette défense engendrera des coûts importants;

Considérant que l'administration du Conseil Intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent a corrigé le calcul des contributions financières entre les municipalités membres pour les années 2009, 2010 et 2011 et que ces nouveaux calculs représentent l'application pur et simple des décrets en vigueur;

12-09-10-3059

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon met fin à sa participation au processus d'arbitrage.

Adopté

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

Considérant que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les

services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

12-09-10-3060

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité:**

Que la Ville de Huntingdon demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à compter du 10 décembre 2012 au Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A.) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, C.P. 5128, Beauceville Québec G5X 3P5, pour et à l'acquit de la Ville toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adopté

Demande d'appui pour la Légion Royale Canadienne de Huntingdon pour leur reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale

Le conseiller Ronald Critchley mentionne qu'il ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point.

Considérant que la Légion Royale Canadienne de Huntingdon a obtenu le 11 juillet 2003 une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec pour l'immeuble qu'elle occupe au 8, chemin Fairview à Huntingdon ;

Considérant qu'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit, dans le cadre de sa révision périodique, consulter la municipalité locale afin de lui demander son opinion avant d'accorder une reconnaissance;

Considérant que l'organisme est à but non lucratif et que ses activités sont admissibles à cette reconnaissance ;

12-09-10-3061

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon se dit favorable à ce que la Commission Municipale du Québec accorde à la Légion Royale Canadienne leur reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières à l'égard de la totalité de l'immeuble du 8, chemin Fairview, Huntingdon.

Adopté

Demande d'aide financière pour le Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)

Considérant que l'organisme à but non lucratif «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)» demande une contribution financière afin d'assurer le maintien des services;

Considérant que SABEC est un organisme composé de bénévoles qui a pour mission l'accompagnement et le transport pour les services médicaux des citoyens de tout âge, résident de la MRC Le Haut-Saint-Laurent;

Considérant l'augmentation du nombre de transports effectués par les bénévoles;

12-09-10-3062

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à l'organisme «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)».

Adopté

40 – Réglementation

Avis de motion et présentation –Projet de règlement du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Ce point n'a pas été considéré.

50 – Nomination & Gestion du Personnel

Demande de rencontre avec le Syndicat et la CSN

Considérant que la Ville a demandé une rencontre entre le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon et les membres du Conseil;

Considérant que le Syndicat n'a pu se présenter à la rencontre;

Considérant que la Ville désire discuter des dossiers de M. Richard Saumier et de M. Bruce Yando;

12-09-10-3063

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal sollicite une rencontre avec les représentants du Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon et le représentant de la CSN pour discuter des dossiers de M. Richard Saumier et de M. Bruce Yando.

Adopté

60. –Autres

Déménagement du Skate Park

Le Skate Park situé sur le terrain de Gestion G.M. Ménard devra être déménagé à la demande du propriétaire du terrain. Situé à proximité de l'école Arthur-Pigeon, cet emplacement favorise le rassemblement des revendeurs de drogues qui ont recours à l'intimidation pour éloigner les usagers du Skate-Park. En plus de créer des problèmes à l'école, cette situation nuit aux commerçants de l'endroit. La Ville a donc pris la décision de procéder au déménagement du skate-Park et à l'aménagement d'un nouveau site.

À 21 h 25 le maire suspend la séance pour discuter à huis clos du mandat de gestion à la Maison des Jeunes de Huntingdon (politique familiale). La séance reprend à 21h45.

Mandat de gestion à la Maison des Jeunes de Huntingdon - Politique familiale

(Droit de veto exercé par le maire pour cette résolution)

Suite aux discussions à huis clos entre les membres du conseil, ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire.

70. –Rapport des comités et des conseillers

Le conseiller Ronald Critchley indique qu'il a participé à une rencontre pour le projet «Proximité des rues» pour développer des stratégies éducatives afin de contrer les problèmes sociaux dans la région.

Décès de madame Bernice Lamb

Considérant le décès de madame Bernice Lamb ;

12-09-10-3064

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité :**

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

Décès de monsieur Keith McPherson

Considérant le décès de monsieur Keith McPherson ;

12-09-10-3065

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité :**

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

Décès de monsieur William Kingsley (Billy K)

Considérant le décès de monsieur William Kingsley (Billy K) ;

12-09-10-3066

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par le maire Stéphane Gendron

Et résolu à l'unanimité :

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

M. Critchley invite les citoyens à la cérémonie de commémoration du 200^e anniversaire de la guerre de 1812 qui se tiendra le 6 octobre 2012 au site historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay à Très-Saint-Sacrement.

Le conseiller Joffre l'Heureux mentionne que Pierre-Paul Cyr, de la Sûreté du Québec et parrain pour Huntingdon, quittera la région étant affecté dans autre ville pour son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h55.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière